



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 06 FEVRIER 2025

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 février 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Anaïs CADIS — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN — Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Nicole DUCOUT (+ Pouvoir de Marc GAILLARD) – Frédéric PRADERE – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés avant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

Excusés : Claude Laborde – Jean-Luc DUBROCA – Marc GAILLARD

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO -

N°17/2025

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAÏS

**RAPPORTEUR : Paul CARRERE**

N°17/2025

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAI

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article L. 2312-1 du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le maire ou président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est obligatoire. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus d'informations sur les dépenses liées à la gestion des ressources humaines. Ces informations doivent faire l'objet d'une publication.

Enfin, la présentation du rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le II de l'article 13 de la LPFP 2018 dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**(Joint en annexe)**

La première partie du Rapport d'Orientations Budgétaires est consacrée au Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Tout d'abord il vous donne des informations sur le contexte économique et un point sur la situation financière de la Communauté de Communes du Pays Morcenais au 31/12/2024.

Il présente ensuite les éléments impactant le budget 2025.



Puis il présente une prospective à échéance 2032 de l'évolution de l'autofinancement, des excédents, des dépenses d'équipement et sur le désendettement de l'EPCI.

Ensuite vous y trouverez le plan pluri-annuel d'investissement chiffré et détaillé et la présentation des différents ratios attendus.

Après débats,

Le Conseil Communautaire, à mains levées, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires 2025 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais (budget principal et annexes) et de l'organisation d'un débat sur ce thème.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet <http://telerecours.fr>

le secrétaire de séance

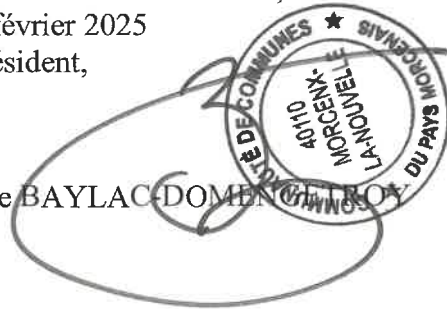
Roxanne OLIVIER

Fait à Morcenx-la-Nouvelle,

le 12 février 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGE



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 040-244000691-20250212-2025DELIB17-DE





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Il présente :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des



collectivités territoriales. Loin des 5 milliards annoncés par le gouvernement, l'effort qui est demandé aux collectivités s'élève, en réalité, à au moins **8,5 à 10 milliards** d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'effort des collectivités locales a été officiellement ramené à 2,2Mds d'€ au lieu des 5Mds d'€ initialement prévus.

Le Premier Ministre a lui-même reconnu « qu'il n'est pas normal ni juste de montrer les Communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit. »

En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2% des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL... les perspectives qui attendent les collectivités sont dangereuses pour le pays à bien des égards:

- dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays.
Sur le Pays Morcenais, c'est près d'un million d'euros d'investissement qui devraient être réalisés chaque année.
- dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien, essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- dangereuses pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays Morcenais a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes tout en limitant au maximum l'augmentation de la fiscalité locale.

La stratégie de désendettement et l'amélioration notable de l'Épargne Brute ont permis de retrouver des ratios maîtrisés et supportables.

Maintien du service public, poursuite des investissements, maillage cyclable, stabilité fiscale, les orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.

Par précaution, ce document intègre certaines mesures annoncées par le gouvernement mais non adoptée définitivement par le Parlement au moment de la réalisation de ce document, comme la hausse du taux de CNRACL notamment. Plus que jamais,



l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en loi de finances.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois d'avril prochain.

C'est dans ces conditions que le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption.



SOMMAIRE

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025

A/ Les perspectives économiques internationales

B/ Le contexte économique national

C/ Le contexte économique local

D/ Les politiques monétaires

E/ La situation des finances publiques

II/ La bonne gestion des finances de la Communauté de Communes permet d'envisager un programme ambitieux

A/ L'évolution de la situation budgétaire en 2020-2024

B/ Les éléments variables sur 2025 et 2026

C/ Les bases de la prospective budgétaire 2025-2026

III/ Les projets

A/ Plan Pluriannuel d'investissement

B/ Focus sur la programmation des travaux du schéma cyclable

C/ Focus sur l'OPAH-RU

D/ Autres projets et ZAE

IV/ Les ratios



I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025

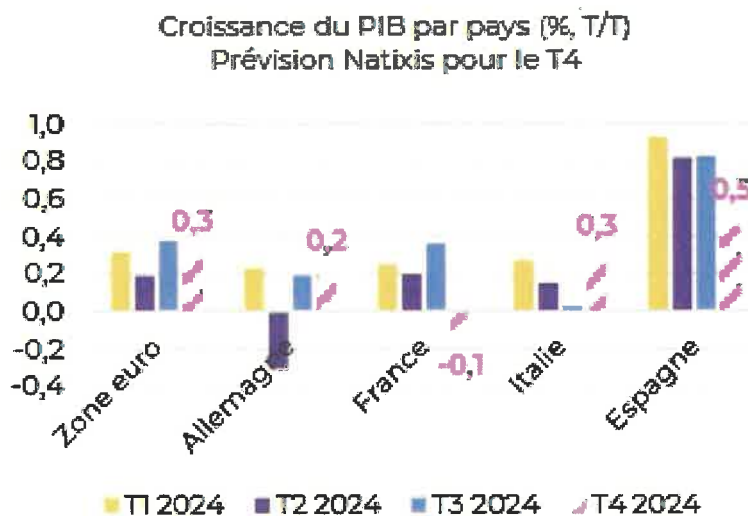
Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les prospectives générales.

A/ Les perspectives économiques internationales (Source : DOB/PLF 2025 Caisse d'Epargne)

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro est prévue. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.



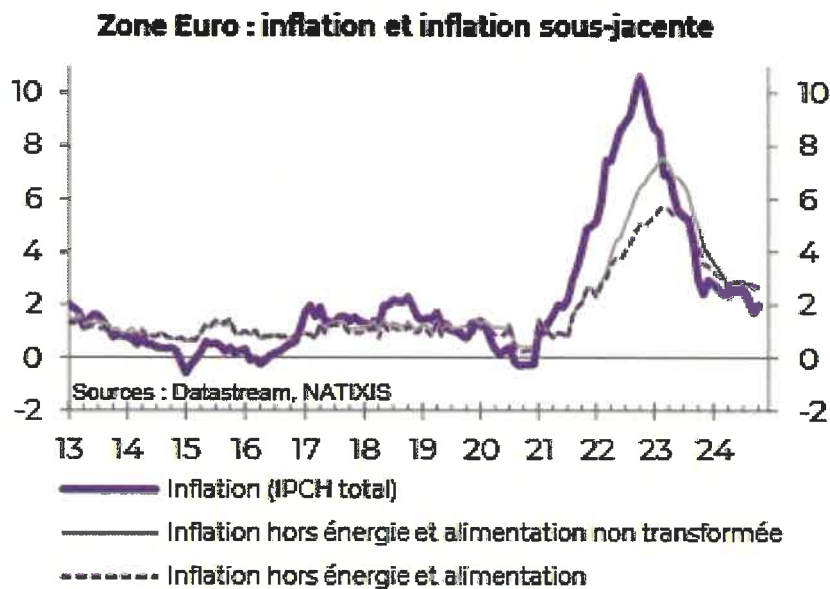
Source : Eurostat, Natixis

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de



l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

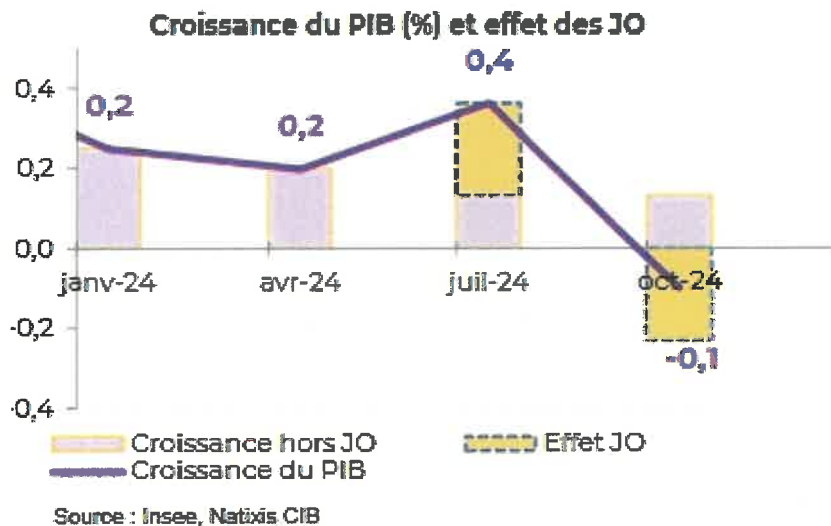
L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon des estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

B/ Le contexte économique national

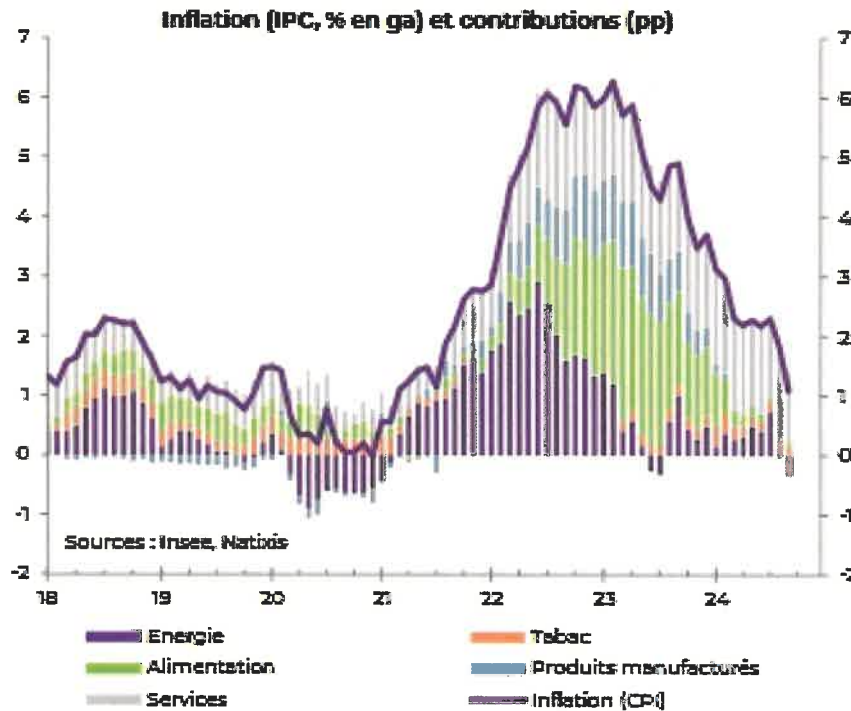
Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre.



Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement précédent. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée initialement et celui-ci devrait s'établir à 5,4 % en 2025, après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française est prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

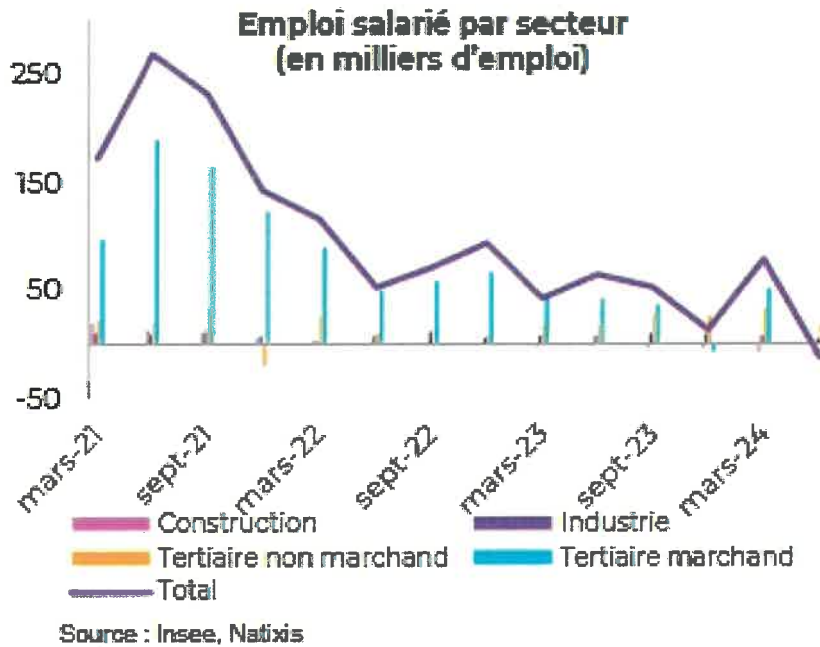
L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. L'inflation française devrait se redresser quelque peu en novembre et décembre, mais reste inférieure à 2 %.



Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée Nationale.

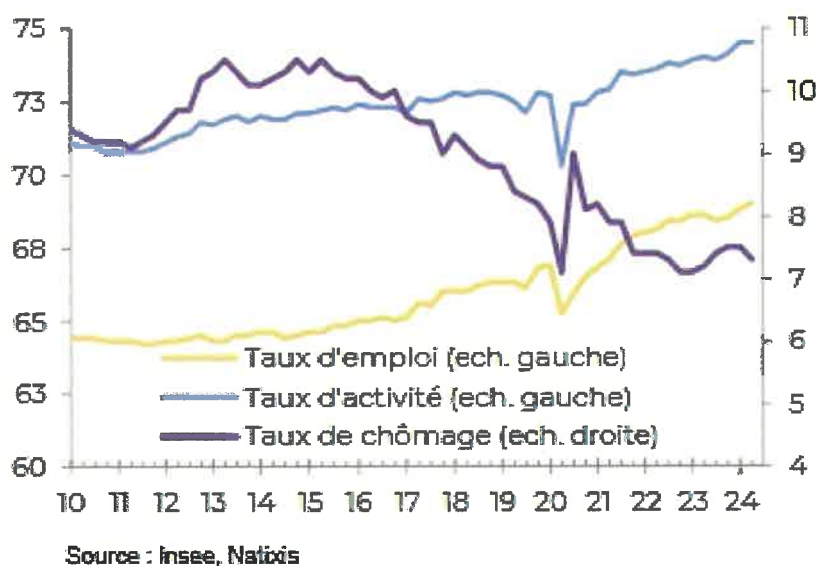
Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.



Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme

Evolution du marché du travail





C/ Le contexte économique local

En dépit des incertitudes tant politiques qu'économiques, la conjoncture en cette fin d'année résiste en Nouvelle-Aquitaine.

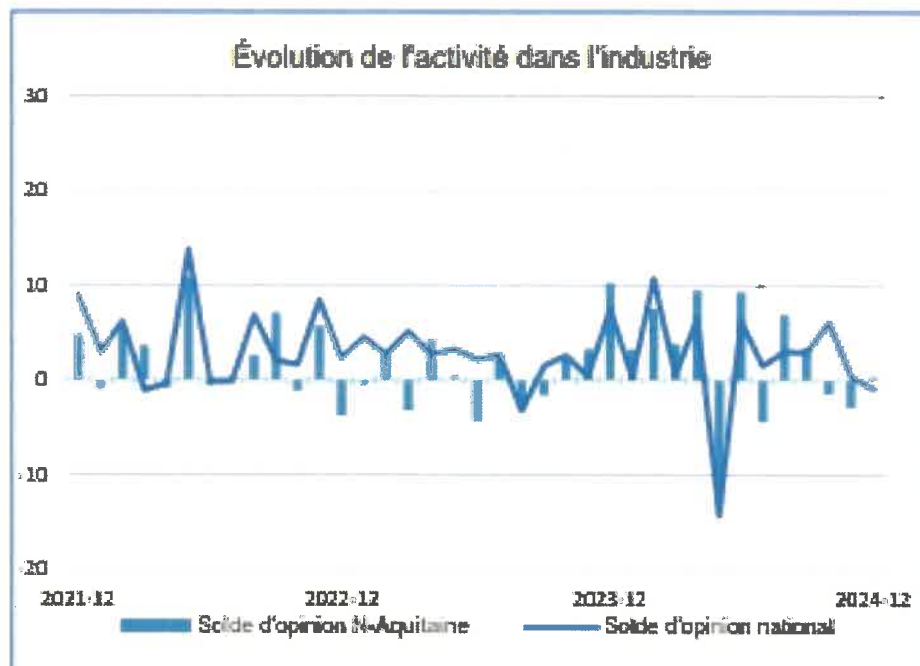
L'évolution de la production industrielle reste très différenciée selon les filières mais, globalement, l'activité apparaît stable. Les entrées d'ordres se révèlent insuffisantes pour renforcer des carnets le plus souvent peu consistants. Pour autant les effectifs se renforcent sur des segments spécifiques. La progression des prix des produits finis, calée sur celle des coûts des intrants, ne permet pas une amélioration des trésoreries.

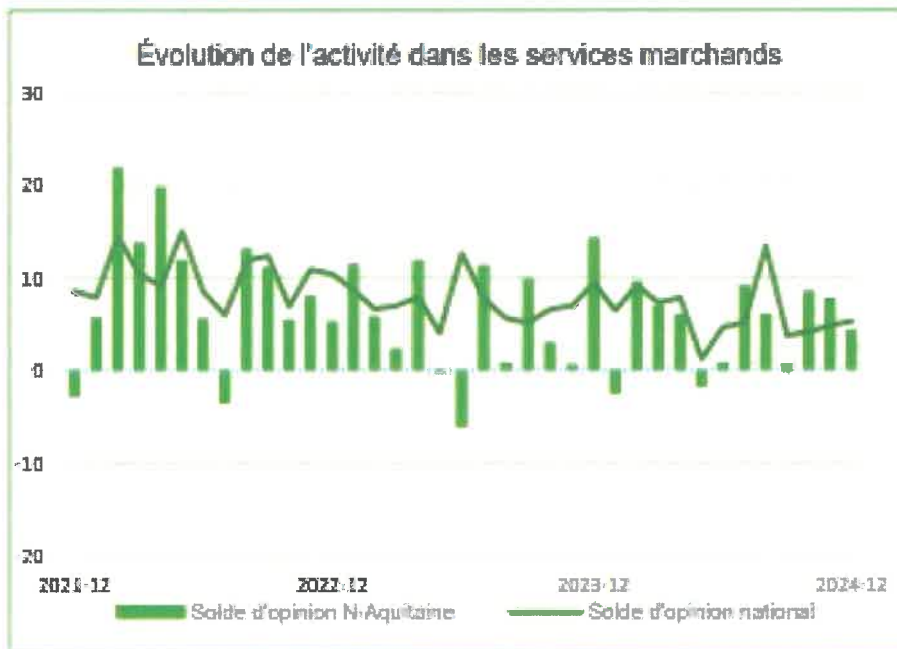
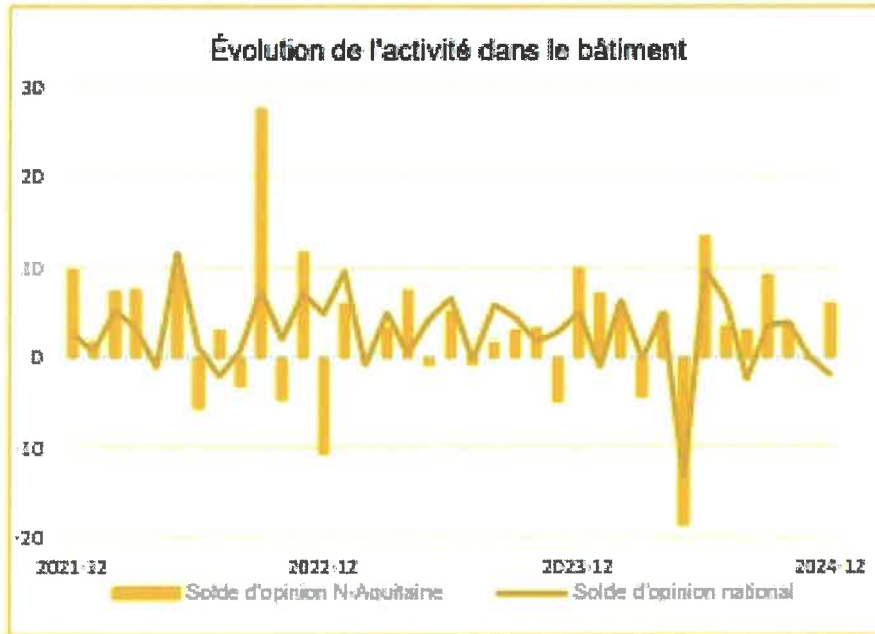
Les prestations de services confirment leur dynamique générale favorable bien que les variations d'un mois à l'autre soient erratiques, tant pour les services à la personne que pour ceux destinés aux entreprises. Dans ce contexte, les tarifs des facturations progressent mais ne parviennent pas toujours à préserver les trésoreries. Les effectifs évoluent peu.

Le niveau d'activité dans le bâtiment se révèle correct pour une période de congés de fin d'année alors que les carnets de commandes touchent de nouveau un point historiquement bas. Les travaux publics reculent, pénalisés par la météo et une demande privée atone.

En janvier, selon les anticipations des chefs d'entreprise, l'activité progresserait dans l'industrie et plus modestement dans les services et le bâtiment.

Situation régionale





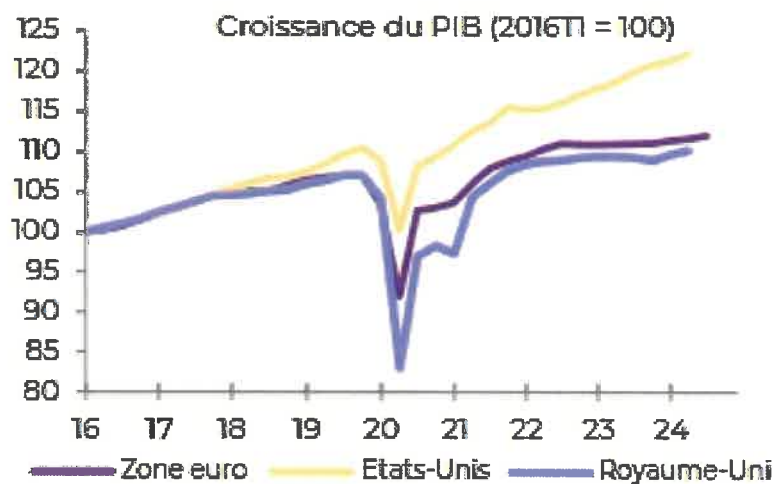
Source Banque de France



D/ Les politiques monétaires

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



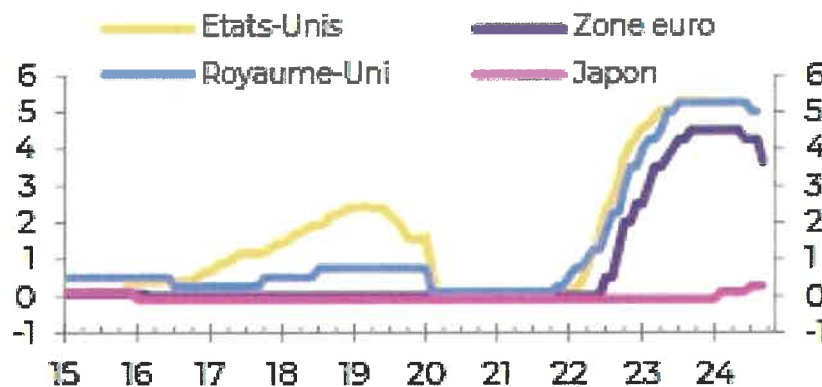
Sources : LSEG Datastream, Natixis

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



Taux directeurs



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

E/ La situation des finances publiques

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards d'euros
- et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Prévisions du gouvernement

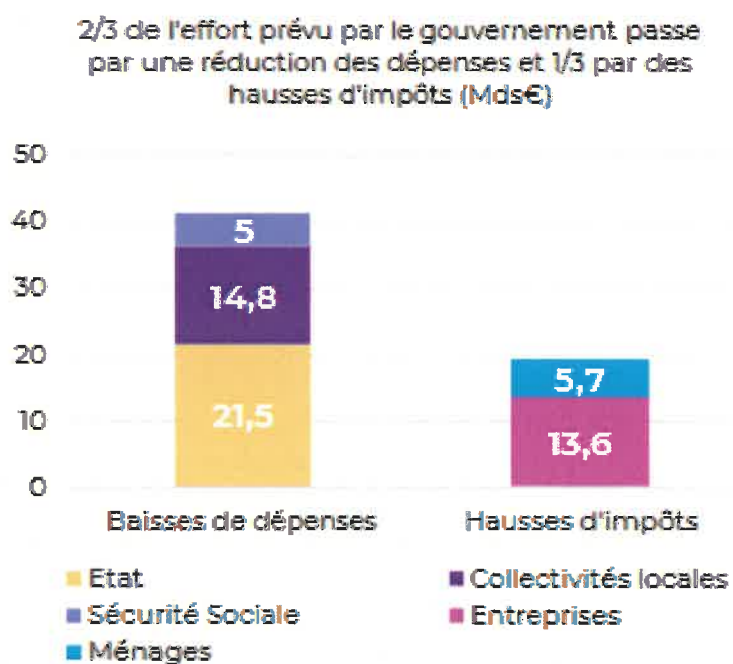
		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis



Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'objectif de déficit fin 2025 a été ramené à 5,4% avec des économies revues à la baisse



Source : PLF 2025, Nalivis

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le débat sur le projet de loi de finances a actuellement repris et vient d'être adopté par 49.3 à la date de réalisation de ce document

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.



II/ / La bonne gestion des finances de la Communauté de Communes permet de d'envisager un programme ambitieux.

Grâce à une gestion rigoureuse et prudente, la Communauté de Communes du Pays Morcenais a amélioré sa situation financière qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement (maillage cyclable, voirie, transition écologique...) que de services publics (Bus France Services, Conseiller numérique, ludobus, médiathèque...).

A/ L'évolution de la situation budgétaire en 2020-2024

De 2020 à 2024, les dépenses de fonctionnement sont contenues en dessous de 6.750.000 €

La variation entre 2020 et 2024 est de 6,98% en 5 ans

Pour rappel, la seule inflation est de 13,50% sur cette même période

Ce qui explique cette hausse en plus de la mise en place de nouveaux services (conseiller numérique, bus France Service, Microfolies) ainsi que le recrutement d'un chargé de mission transition écologique et d'un technicien voirie et bâtiments.

Dans le même temps, l'appel à participation des syndicats a augmenté tout comme la participation au SEDHL. En contrepartie, les charges financières ont diminué grâce à la politique de désendettement réalisée.

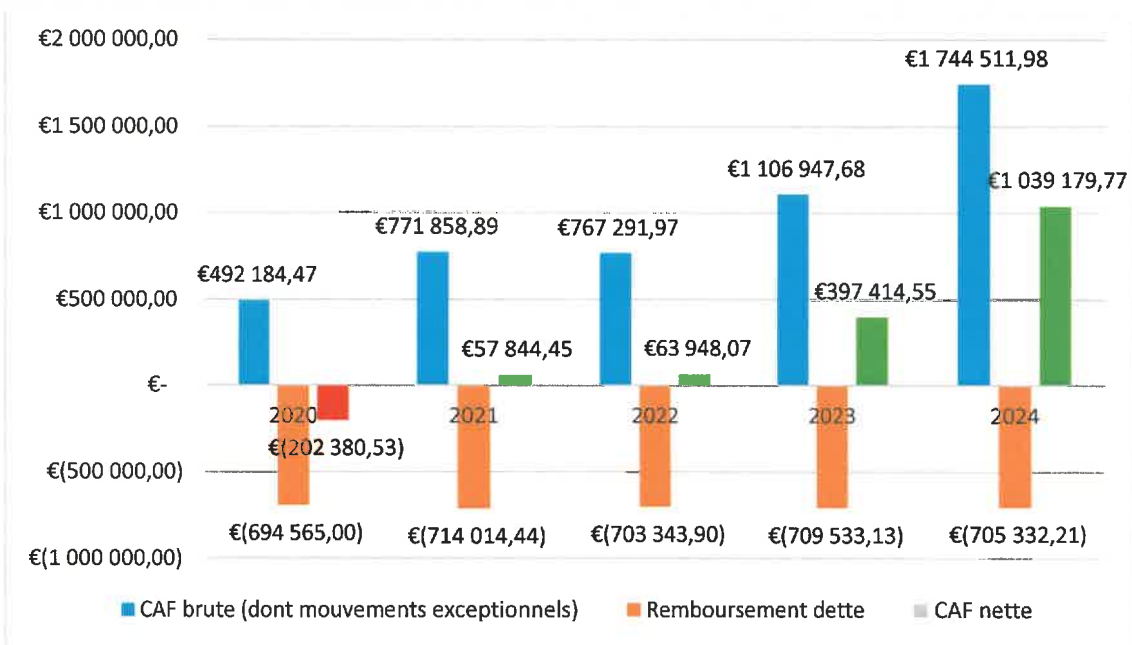
De 2020 à 2024, les recettes communautaires ont augmenté de 24,91%.

Cette augmentation est le résultat de l'augmentation des bases sur les recettes fiscales et la TEOM, additionnée à une hausse mesurée des taux de fiscalité, à la mise en place de la GEMAPI et à l'élargissement de la période d'assujettissement de la taxe de séjour.

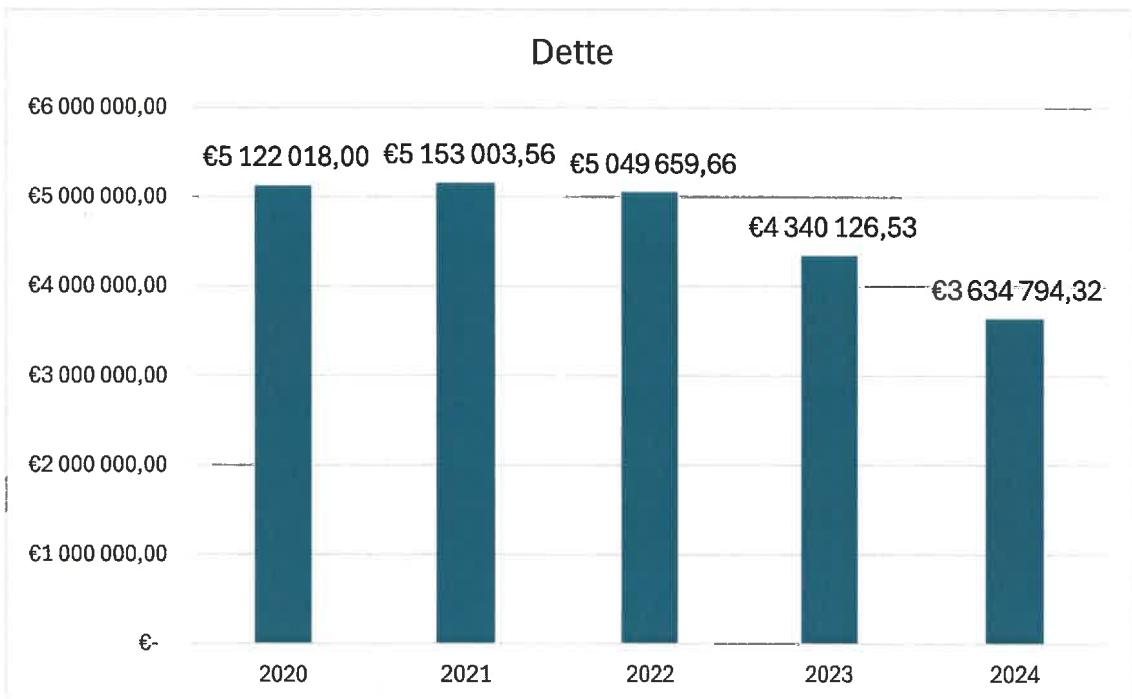
Enfin, un gros effort de veille et de réclamations sur les équipement soumis à l'IFER est en cours et a déjà permis de récupérer des recettes dues non perçues sur 2024 mais aussi d'exercices précédents.

Cette période 2020-2024 a permis de consolider de façon structurelle les finances de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, lui permettant de programmer sur les années à venir un programme ambitieux, avec plus de 5.000.000 € prévus au schéma cyclable communautaire, la création d'un OPAH en deux phases (Morcenx-la-Nouvelle dans un premier temps puis l'ensemble des communes), d'œuvrer pour la transition écologique avec l'installation de panneaux photovoltaïques et le versement d'un fonds de concours aux Communes de 50.000 € chacune dans le cadre de la transition écologique

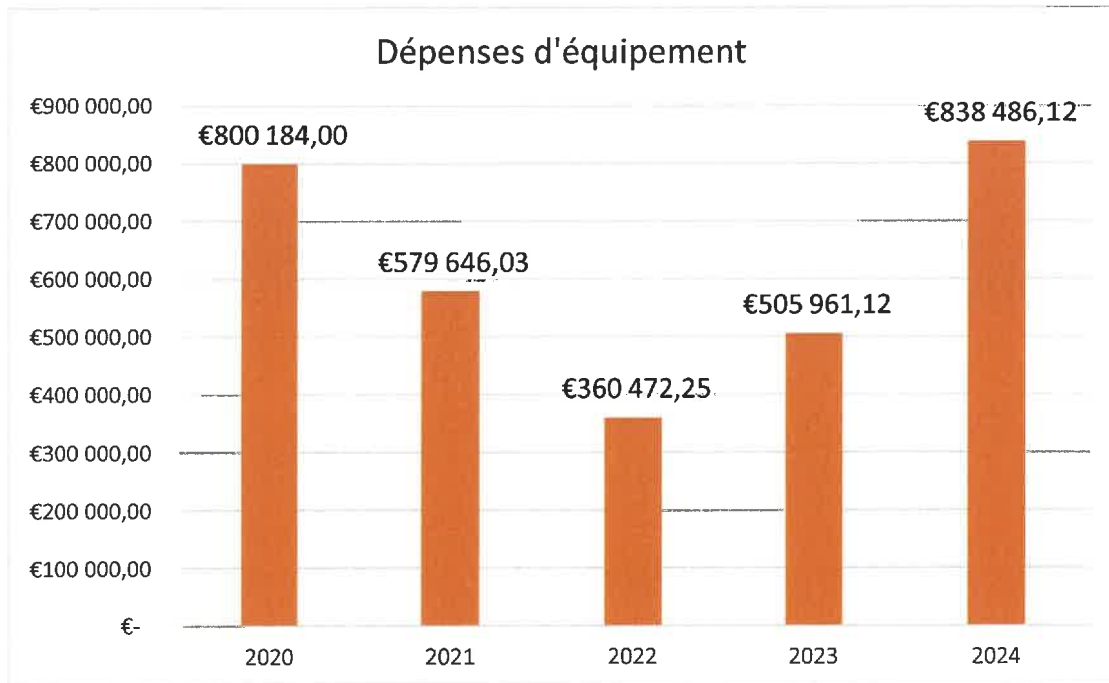
Evolution de la Capacité d'autofinancement nette générée :



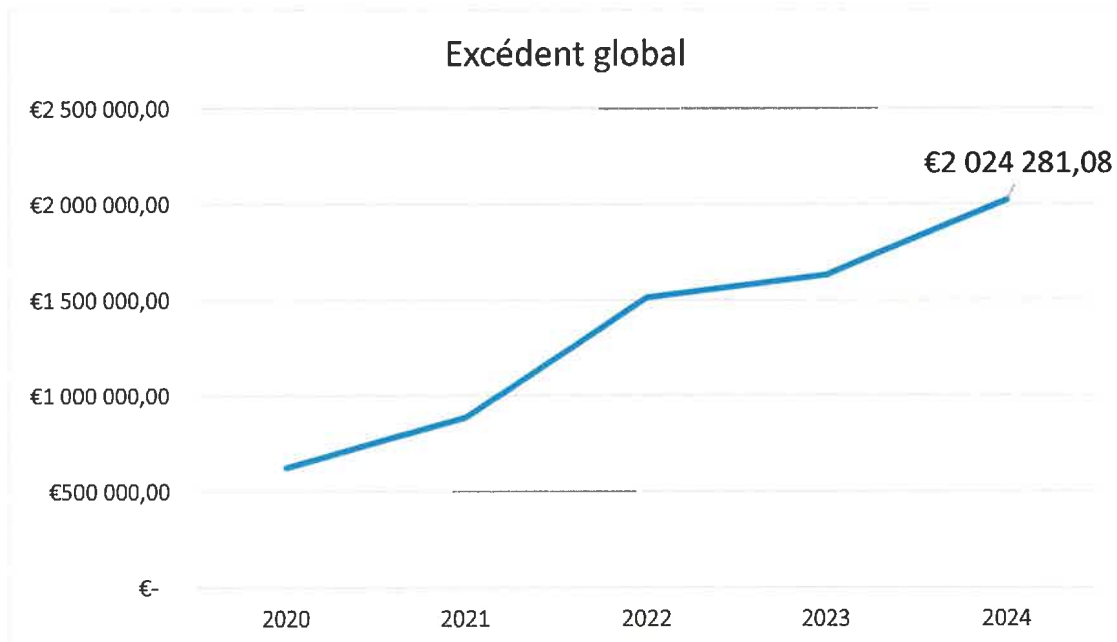
Evolution de la dette :



Dépenses d'équipements réalisées :



Excédent global :



ATTERRISSAGE BUDGETAIRE :

- CAF nette > 1.000.000 €
- Dépenses d'équipements > 830.000 €
- Excédent global > 2.000.000 €

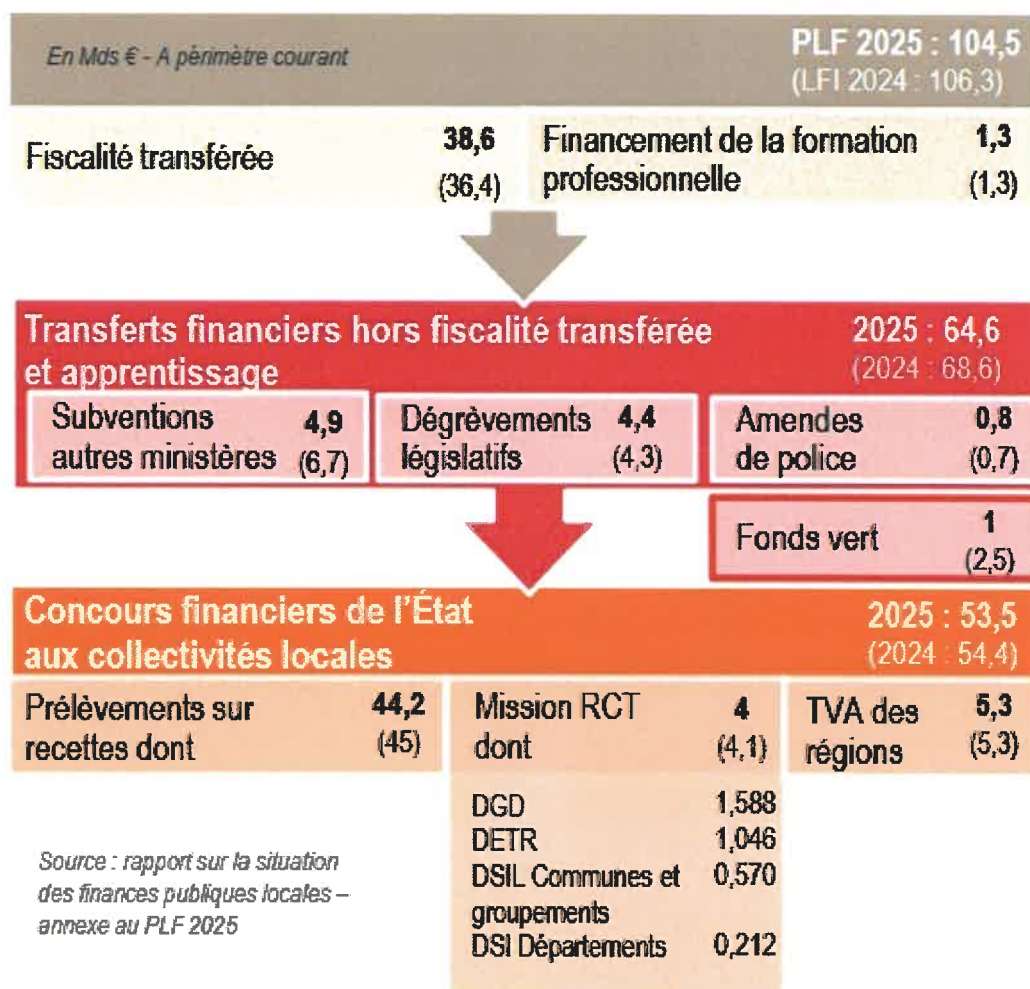


- Pas de nouvel emprunt
- Dette de 3.635.000 € en diminution de 705.000 €
- Pas de nouvel emprunt sur 2024 (situation conjoncturelle non propice)

Les objectifs sont atteints, la situation budgétaire de la Communauté de Communes au 31/12/2024 est saine

B/ Les éléments variables sur 2025 et 2026

Eléments prévus dans le PLF 2025 initial :



Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à **44,2 milliards d'euros, en baisse par rapport à la LFI 2024**. Cette évolution s'explique notamment par :

- la stabilisation en valeur de la DGF



Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, la DGF sera abondée de 150 M€, mais ces crédits seront pris sur l'enveloppe DSIL (Dotation pour l'Investissement Local)

- la diminution prévue du FCTVA de 258 millions d'euros
- la minoration des variables d'ajustement de 487 millions d'euros
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions d'euros
- la fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions d'euros en LFI 2024.

Le PLF propose une minoration importante de 487 millions d'euros des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions d'euros en 2024. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

Mise à jour au 10/02/2025 : A noter la baisse attendue de la DCRTP de 17,9% pour le bloc communal. Pour rappel cette dotation de péréquation instaurée en 2010 pour compensée la perte des recettes fiscales liée à la suppression de la taxe professionnelle permettait une compensation à l'euro près, mais avec une perte de dynamisme et surtout promise de façon pérenne et gelée.

Le PLF 2025 prévoit une augmentation du niveau des dotations de péréquation au sein de la DGF.

En effet, en 2025 est prévue une majoration de 290 millions d'euros des dotations de péréquation des Communes : 150 millions d'euros de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions d'euros de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).



Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, le projet du gouvernement est de répartir la hausse de la DSR au minima à 60 % sur sa deuxième part appelée « péréquation » car cette fraction de DGF revient à presque toutes les Communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de Communes vont voir leur DGF diminuer. La péréquation verticale des départements est prévue en hausse de 10 millions d'euros en 2025, comme les années précédentes, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire départementale.

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions d'euros. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à **14,850 %** pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025, contre 16,404 % en 2024.

Mise à jour au 10/02/2025 : Cette disposition (baisse du taux du FCTVA) a été supprimée dans le texte adopté dans la version agréée par la Commission mixte paritaire

Nette diminution du **fonds vert** par rapport à 2024 : le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard d'euros en 2025.

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'enveloppe consacrée au fonds vert a été finalement rabotée de 850 millions d'euros

Pour rappel, il était de 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards d'euros en 2023, année de création du fonds.

Stabilisation en valeur au titre de 2025 des **fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** affectées aux collectivités locales. Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

Le PLF propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). **Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Cette disposition impacte le budget de la Communauté de Communes du Pays Morcenais qui voit ainsi cette recette, anciennement dynamique, figée en 2025.**

Avec la fin du « bouclier tarifaire » (mécanisme visant à limiter la hausse des tarifs de l'électricité), **les tarifs d'accise sur l'électricité** (fiscalité acquittée par les fournisseurs d'électricité et qui intègre les taxes locales sur la consommation finale d'électricité) vont retrouver leurs niveaux habituels à compter du 1^{er} février 2025.



Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 : 1.7 %

- 2024 : 3,9 %
- 2023 : 7,1 %
- 2022 : 3,4 %

Hausse du taux de CNRACL de 4% par an pendant 3 ans revu à 3% par an, pendant 4 ans lors des commissions mixtes paritaires.

Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire QNDAM	3,8
<i>dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes</i>	1,4
<i>dont ticket modérateur</i>	1,1
<i>dont optimisations des achats à l'hôpital</i>	0,7
<i>dont indemnités journalières (baisse du plafond)</i>	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7

Cette hausse pour le Pays Morcenais équivaut à une augmentation des charges de la masse salariale de 20.000 € chaque année pendant 4 ans, soit +80.000 € à compter de 2028 par rapport à 2024.

Autres éléments impactants :

Un autre élément affecte les comptes de la Communauté de Communes dès 2025 : l'augmentation des primes d'assurances. Ainsi la prime annuelle se voit augmenter de plus de 16.000 € avec pour l'assurance dommage aux biens, une franchise passant de 300 € à 100.000 € pour les incendies et événements naturels.

C/ Les bases de la prospective budgétaire 2025-2026

La prospective tient compte des éléments de contexte présentés précédemment, à effectif constant, en intégrant l'animation de l'OPAH-RU, des frais relatifs à la révision du PLUi, l'augmentation décidée de l'enveloppe de l'aide aux entreprises, en comptant sur les rappels IFER des réclamations effectuées en 2024, en augmentant la participation au CIAS pour le portage de repas de 400.000 € à 430.000 € puis à 500.000 € pour intégrer le loyer et les charges du CIAS emménageant à la Résidence Autonomie en 2026, l'augmentation de 10.000 € de la subvention à l'OT et en créant une enveloppe de 5.000 € pour l'animation territoriale.

Les prévisions sont basées sur une perte progressive du bénéfice du FPIC, entamée en 2024 et la location à compter de 2026 de l'ancien CIAS.

En investissement, les dépenses envisagées sont programmées dans le PPI présenté ci-après et financé en 2025 par un emprunt de 250.000 € et en 2026 de 500.000 € s'ils sont



nécessaires au regard de l'avancement réel des dépenses, et en utilisant plus d'un million d'euros d'excédents.

Des subventions ont été appelées en 2025 pour des projets de transition écologique (couverture siège Communauté de Communes, abris photovoltaïques des conteneurs déchets de venaison), pour les voies cyclables prévues au schéma en 2025 et pour l'informatisation des écoles.

L'évolution de la CAF nette attendue est :

- 606.817,05 € en 2025
- 506.179,11 € en 2026

Avec un endettement prévu passant de 3.634.794,10 € fin 2024 à 3.378.728,78 € fin 2026.

III/ Les projets

A/ Plan Pluriannuel d'investissement (extrait 2025-2029)

PPI (TTC)	2025	2026	2027	2028	2029
Pistes cyclables (schéma cyclable)	1 360 000,00 €	546 000,00 €	520 000,00 €	460 000,00 €	370 000,00 €
Entretien pistes cyclable	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépenses transitions écologiques	325 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Fonds de concours transitions écologiques	296 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Fonds de concours OPAH-RU	60 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Fonds de concours syndicats	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Voirie	470 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Achat matériel divers	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Renouvellement bus France Services	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Matériel écoles	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Médiathèque	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Ludobus	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
RAM	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Aire des gens du Voyage	175 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Fossés	25 000,00 €				
PLUi	45 000,00 €	50 000,00 €			
Bâtiments divers	120 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	3 073 000,00 €	1 438 000,00 €	1 362 000,00 €	1 302 000,00 €	1 212 000,00 €
Différence (capacités complémentaires)	22 727,00 €	18 207,11 €	77 083,38 €	17 711,35 €	15 526,15 €



Le financement des dépenses :

	2025	2026	2027	2028	2029
Projection CAF nette (objectif sans hausse de fiscalité)	606 817,05 €	506 179,11 €	404 131,38 €	360 979,35 €	591 059,15 €
Emprunts	250 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	560 000,00 €	360 000,00 €
FCTVA (14,85% des investissements hors FDC)	418 989,94 €	185 328,00 €	159 192,00 €	165 132,00 €	151 767,00 €
Subventions sollicitées (20% voies cyclables - 10% transition écol + FDC)	519 920,01 €	212 700,00 €	375 760,00 €	185 600,00 €	124 700,00 €
Excédent fin 2024 utilisable (600.000 € conservés en fonds de roulement)	1 300 000,00 €	52 000,00 €	- €	48 000,00 €	
	3 095 727,00 €	1 456 207,11 €	1 439 083,38 €	1 319 711,35 €	1 227 526,15 €

La dette :

Evolution dette	2025	2026	2027	2028	2029
Dette	3 380 955,91 €	3 378 729,00 €	3 350 642,14 €	3 355 841,71 €	3 364 510,97 €
Epargne brute	1 110 655,46 €	1 008 406,02 €	932 218,24 €	915 779,78 €	942 389,89 €
Capacité de désendettement (en années)	3,04	3,35	3,59	3,66	3,57

B/ Focus sur la programmation du schéma cyclable

Le schéma cyclable a été adopté. Pour 2025, les 2 opérations programmées en 2024 seront réalisées ainsi que 2 nouvelles à Morcenx (secteur RD321) et au bourg d'Onesse-Laharie.

La commission doit se réunir prochainement pour établir la programmation des travaux sur les 5 premières années en respectant les enveloppes budgétaires allouées chaque année sur le PPI.

C/ Focus sur l'OPAH-RU

La Communauté de Communes a décidé de prendre en charge l'animation de l'OPAH-RU, d'abord sur la Commune de Morcenx-la-Nouvelle puis étendue sur l'ensemble du territoire.

Les enveloppes budgétaires prévues à cet effet sont :

	2025	2026	2027	2028	2029
Etude et fonds de concours :	60 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Animation OPAH-RU Et permis de louer	45 000 €	45 000€	45 000 €	45 000 €	45 000 €



D/ Autres projets

Résidence Autonomie (sous gestion du CIAS) : en construction pour une mise en service fin 2026

ZAE : il reste 2 ZAE en cours

- La ZAE du Massip qui présente 88.400 € de stocks de terrains. A l'issue des ventes de lots à venir, cette ZAE sera soldée à l'équilibre
- La ZAE de Cantegrit. Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde. A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre

IV/ Les ratios

	CCPM	Moyenne strate
Population	9 612	
Dépenses réelles de fonctionnement	7 079 616,61 €	2 023
Recettes réelles de fonctionnement	8 823 765,77 €	
Dette	3 634 794,10 €	
Potentiel fiscal/hab	508,02 €	346,37 €
Ratio 1 = DRF / population	736,54 €	438,00 €
Ratio 2 = produit des impositions directes / population	303,18 €	212,00 €
Ratio 3 = RRF / population	917,99 €	524,00 €
Ratio 4 = dépenses d'équipement "brutes" / population	87,23 €	124,00 €
Ratio 5 = dette / population	378,15 €	238,00 €
Ratio 6 = DGF / population	39,21 €	47,00 €
Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF	22,02%	40,80%
Ratio 9 = MAC = (DRF + remboursement de dette) / RRF	88,20%	88,90%
Ratio 10 = dépenses d'équipement "brutes" / RRF = taux d'équipement	9,50%	23,70%
Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement	41,00%	45,40%
Ratio calcul DDFIP		
CAC	0,882	
Rigidité	0,204	
Endettement	0,41	

La comparaison avec les ratios de la strate est faussée par les différences de compétences exercées par les différents EPCI et la perception de la TEOM, intégrée en dépenses et en recettes pour le Pays Morcenais.